

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

MINISTRE DE L'INFORMATION
ET DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

C A B I N E T

DIRECTION DES FINANCES ET DE
L'EQUIPEMENT, CHARGÉE DU PERSONNEL

SERVICE DU PERSONNEL

LE PREMIER MINISTRE,

Décret n° 84/896 du 16/10/84
MIPT/CAB/DREP/SP
portant promotion au titre de l'année 1983 de
Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Imprimerie Nationale).

V i s a s :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'ordonnance C19/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dis-
position de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonction-

D.F.P.

naires ;
Vu le décret n°82/892 du 1er Octobre 1982 fixant statut particulier des
cadres de l'Imprimerie Nationale ;
Vu le décret n°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;

D.G.B.

Vu le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des
fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n°64/356 du 3 Août 1964 portant nomination du Premier
Ministre,
Vu le décret n°74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n°62/126/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;
Vu le décret n°64/356 du 13 Août 1964 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

Vu le décret n°84/366 du 20 Août 1984 fixant l'organisation des intérieurs des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°84/268/MPS/DTEP/MP du 20 Mars 1984 portant versement de
Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe, de 6ème échelon des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie).

...../.....

(/u le Décret n° 84/85 /MIPT/CAB/DFEP/SP du 16/10/84 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphique des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie Nationale).

DECRETE :

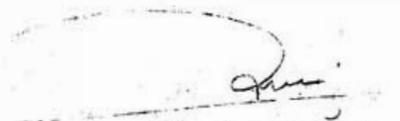
Article 1er : Monsieur MAKOUNBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphique de 6ème échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie Nationale) en service à l'Imprimerie Nationale du Congo à Brazzaville, est promu au 1er échelon au grade d'Ingénieur en chef pour compter du 11.11.83 ACC = Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiqué et de la solde pour compter du 1er Janvier 1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 Octobre 1984

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications,


Ange Elouard POUNGUI.-

Christian Gilbert BENEET.-

Le Ministre des Finances et du Budget

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,


Itini Ossetomba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MITSIGNI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- MIPT/CAB..... 1
- DCTEP/DFP..... 3
- DGE..... 2
- DCF..... 2
- DGPE..... 2
- INC..... 2
- DALF/DGPE..... 2
- INTERESSE..... 2
- DFEP/SP..... 2
- DOSSIER..... 2
- SGCH/BC..... 2
- ARCHIVES..... 4